

Image not found or type unknown



Donner de l'argent à mon mari

Par **Isableu**, le **17/04/2016** à **15:54**

Bonjour,
Je suis en instance de divorce, par consentement mutuel.
Nous sommes en contrat de séparation de bien.

J'ai vendu une maison qui m'appartenait et dans laquelle mon mari a fait et financé beaucoup de travaux.

J'estime donc normal de lui donner la moitié de la somme que j'ai perçu pour lors de cette vente, soit 47500Euros.

Puis-je lui donner cette somme par simple virement bancaire, ou dois-je absolument passer par un notaire ?

Merci d'avance de vos réponses.